Tutelle, curatelle, sauvegarde : quelle mesure choisir ?

	Oui est concerne ?	Caracteristiques	Durée	Formulaire CERFA
Sauvegarde de justice	Personne temporaire rement vulnérable	Mesure de protection rapide et provisoire	1 an	15891*03
Curatelle	Personne ayant besoin d'être assistée	Assistance pour les dècisions importantes tout en gardant une autonomie	5 ans	15891*03
Tutelle	Personne ne pouvant plus agir séulé	Représentation pour la plupart des actes	5 ans	15891*03
Habilitation familiale	Personne représentée par un proche	Alternative plus simple à la tutelle ou curatelle	Fixée par le juge	15891*03
Mandat de protection future	Personne souhaitant anticiper sa protection	Désignation du futur représentant par avance	Jusqu'a la mise en œuvre	13592*04